

DECOMPTE DES SOMMES A PAYER 2009-2010 (hors Médecine et Odontologie)

Avant de calculer vos droits d'inscription lisez attentivement la page Sécurité Sociale et cochez obligatoirement sur cette page la catégorie à laquelle vous appartenez

POUR DETERMINER VOTRE CATEGORIE VOIR CI-DESSOUS

COCHER VOTRE CATEGORIE CI-DESSOUS

POUR DETERMINER EN FONCTION DE VOTRE CATEGORIE LE MONTANT DES DROITS QUE VOUS AVEZ A ACQUITTER VOIR CI-DESSOUS

		Pièces justificatives à fournir	Droits d'inscription	Sécurité sociale	Total avec S.S.
1	Etudiants ne bénéficiant d'aucune dispense de droit en cursus licence (capacité en droit, DEUG, DUT, licence, licence professionnelle)	Néant	205,57 (1)	198	403,57
2	Etudiants ne bénéficiant d'aucune dispense de droit en cursus master (maîtrise, master (professionnel et recherche))	Néant	265,57 (1)	198	463,57
3	Doctorats, HDR	Néant	384,57 (1)	198	582,57
4	Elèves Ingénieurs	Néant	584,57 (1)	198	782,57
5	IUFM	Néant	265,57 (1)	198	463,57
6	Personnels de l'Université de Nice et assimilés* et leurs enfants (non redoublants)	Attestation de fonction délivrée par le bureau du personnel	34,57 (1)	198	232,57
7	Boursiers d'Enseignement Supérieur ayant reçu attribution conditionnelle de bourse Etrangers boursiers du gouvernement français Pupilles de la nation	Attestation de bourse Attestation de pupille	34,57 (1)	0,00	34,57
8	Etudiants prenant une inscription complémentaire dans la même UFR ou dans une autre UFR pour la :				
	-catégorie 1	Néant	114		
	-catégorie 2	Néant	153		
	-catégorie 3	Néant	233		

MUTUELLES

Si vous adhérez à une mutuelle, vous devez payer en plus des droits d'inscription et sur le même titre de paiement la cotisation que vous avez choisie.

Rappel du prix des cotisations

L.M.D.E.

ASSURANCE DE L'ETUDIANT (ADE)	15 EUROS
PLUS LMDE	40 EUROS
SOINS COURANTS (S C)	90 EUROS
TOUS SOINS (TS)	198 EUROS
FORFAITS (F)	318 EUROS

M.E.P

Garantie "TAS TOUT"	16 EUROS
BASICK	50 EUROS
DECLICK	112 EUROS
PRATICK	225 EUROS
DYNAMICK	298 EUROS
STRATEGICK	422 EUROS

(1) y compris
- contrôle médical (4,57 euros)
- contribution facultative et solidaire à la vie étudiante (30 euros) : se référer à la note d'information dans le dossier étudiant

(2) Sauf capacité 1ere année ou ENM

Pour savoir si vous devez ou non acquitter la cotisation de Sécurité Sociale, prière de consulter la page Sécurité Sociale du dossier d'inscription

(*) voir PV CA du 3 janvier 2006 et du 27 juin 2008

**Les étudiants ayant reçu l'attribution conditionnelle de bourse n'acquittent pas les droits de Sécurité Sociale .
Les étudiants n'ayant pas encore reçu de notification de bourse doivent se présenter au service des bourses de l'U.F.R.**